Administration communale
FISCHBACH

Compte-rendu de la réunion du conseil communal du 29 septembre 2015

Date de l'annonce publique de la séance: **23 septembre 2015**
Date de la convocation des conseillers : **23 septembre 2015**
Présents: M/Mme Brosius-Kolber, Karier, Majerus-Schmit,
Haas-Erpelding, Daems,
Absent: M. Trausch,
Absent non-excusé:

Les membres du conseil communal décident à l'unanimité de prendre le point 9 comme point supplémentaire à l'ordre du jour.

1) Est approuvé le compte-rendu de la séance du 18 août 2015 (à l'unanimité).

2) Est appouvé l'acte de vente n° 776/15 du 28 septembre 2015 au montant de 1.035.226,30 EUR présenté par Maître Marc Lecuit, notaire à Mersch concernant l'acquisition de fonds au lieu-dit « rue de Schoos » à Angelsberg, fonds destinés à la construction d'une maison relais pour enfants scolarisés (à l'unanimité).

3) Suite au courrier de l'asbl « Maison relais vun de Fielser Biddestëpp » du 15 septembre 2015 informant la commune de Fischbach que le conseil d'administration de l'asbl a décidé dans sa séance du 9 septembre 2015 la cessation de ses activités pour le 31 décembre 2015, le conseil communal décide à l'unanimité de désigner la Croix-Rouge luxembourgeoise comme prestataire futur de la crèche et de la maison relais.

4) Le conseil communal prend connaissance de la mise à jour du PPF 2015 (plan pluriannuel financier).

5) Sont votés des crédits supplémentaires dans le budget ordinaire de l'exercice 2015 pour un montant total de 42.000 EUR (à l'unanimité).

6) Sont approuvés les contrats de travail à durée déterminée des dames Laëtitia Dieterlen-Vanhamme et Melanie Krause, accompagnatrices dans le bus scolaire, conclus pour la période du 15 septembre 2015 au 15 juillet 2016.

7) Vu la délibération du 27 décembre 2012 aux termes de laquelle le conseil communal a décidé de participer au pacte climat à partir du 1er janvier 2013 ;
Vu que l'attribution du niveau de certification de 40% dans le cadre du pacte climat exige des efforts supplémentaires ;
Considérant la mesure du pacte climat 2.1.1. « Im Gemeinderat gestimmter, über die legalen Vorschriften hinausgehender Standard für kommunale Gebäude »;
Est décidé à quatre voix contre une de définir les critères de standards pour la construction et la gestion de bâtiments publics.

8) Est décidé d'émettre un avis favorable relatif au projet de plan de gestion des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse (parties luxembourgeoises) et au projet de programme de mesures.

9) Est approuvé à l'unanimité le compromis d'échange du 25 septembre 2015 conclu entre la commune de Fischbach et Monsieur Marc Simon de Schoos en vue de l'échange de deux parcelles à Schoos dans le cadre de la construction d'un bassin d'orage (RÜB) à Schoos.

Vu et approuvé,
les décisions prises par le conseil communal
le 29 septembre 2015
(points 1 à 9 de l'ordre du jour)
Le conseil communal,